



Subrogation pour l'arrêt de travail de longue-durée et le mi-temps thérapeutique

La CGT Sopra Steria constate qu'il existe encore aujourd'hui une différence de traitement en matière de subrogation CPAM selon que les salarié(e)s soient SSG ou I2S.

Les salarié(e)s de SSG ont la subrogation totale, alors que ceux et celles d'I2S n'ont le droit qu'à la subrogation partielle!!

Cette situation à I2S entraine des démarches lourdes, pour le salarié qui est en arrêt longue-durée ou en mi-temps thérapeutique, mais aussi pour le service Sopra Steria concerné.

Ce n'est pas sans conséquence car le/la salarié.e déjà affaibli(e) par la maladie est en plus confronté(e) à une baisse de revenu temporaire qui peut engendrer de graves situations et un stress supplémentaire.

La CGT demande depuis plusieurs années que la subrogation totale et complète soit appliquée à l'ensemble du Groupe SOPRA-STERIA sans distinction!

Politique de formation

L'évo<mark>lution permanente des métiers avec l'émergence de nouveaux besoins amènent à des exigences de plus en plus importantes demandées aux salarié·e·s. Face à ces nouveaux</mark>

besoins, la stratégie du groupe est de mettre en avant le « développement des compétences » du salarié en communiquant sur la simplification de l'accès à la formation.

Malheureusement, entre la communication du groupe et la pratique, la réalité est tout autre. L'accès à de nombreuses formations est théoriquement simplifié par la plateforme *clic2learn*, mais en regardant de plus près, certaines sont obsolètes, et plus grave, d'autres sans réalité. Et pour cause, la session de formation sans date prévisionnelle est dans ce cas créée à la demande, mais à partir d'un seuil minimum de participants et avec comme contrainte supplémentaire une inscription *clic2learn* soumise à une validation préalable par le Directeur d'agence... On est très loin de

J'AI DU MAL À CHOISIR DANS
TOUTES CES FORMATIONS...
VOUS N'AURIEZ PAS UNE FORMATION
POUR CHOISIR SA FORMATION?

d'agence... On est très loin de l'accès simplifié annoncé. Pire encore, les salariés sont livrés à eux-mêmes pour déterminer et demander des formations

La CGT Sopra Steria demande la mise en place d'une vraie politique de formation avec un suivi pour chaque salarié·e ainsi qu'un focus sur les salari·é·s n'ayant suivi aucune formation valorisante depuis plus d'un an.

Mail: contact@cgtsoprasteria.info - Site: cgtsoprasteria.info - Téléphone: 06.17.25.17.97

SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL





Le surtemps de trajet et l'accord Sopra Steria en vigueur

Vous être nombreux à nous interroger sur un dispositif encore trop méconnu des salarié·e·s mais qui concerne nombre d'entre vous, à savoir les surtemps de trajet (Art. **L3121-4** du Code du travail).

Un « **surtemps de trajet** », c'est quand ton employeur t'envoie en mission à Pétaouchnok et que tu te tapes des heures de trajet pour y aller. Je pense que tu vois de quoi il s'agit...

L'accord en vigueur chez Sopra Steria prévoit que si le temps trajet domicile-mission est supérieur au temps de trajet domicile-lieu de rattachement, alors il y a compensation.





Domicile



lieu de rattachement

Son déclenchement sera différent selon que vous soyez en région parisienne ou en province

| | Cas | Temps de déplacement professionnel | | Compensation |
|--|-----|------------------------------------|----------------|------------------|
| | | lle-de-France | Autres régions | par aller/retour |
| | Α | > 2h et ≤ 2h30 | > 1h30 et ≤ 2h | 4 € |
| | В | > 2h30 et ≤ 3h | > 2h et ≤ 2h30 | 6€ |
| | О | > 3h | > 2h | 8€ |

Pour les salariés habitant à plus de 50 km de leur site de rattachement habituel, le temps de déplacement professionnel, lorsqu'il excède le temps normal de trajet est compensé comme suit :

| | Cas | Temps de déplacement professionnel | | Compensation |
|--|-----|------------------------------------|----------------|------------------|
| | | lle-de-France | Autres régions | par aller/retour |
| | Α | > 3h et ≤ 3h30 | > 2h et ≤ 2h30 | 4 € |
| | В | > 3h30 et ≤ 4h | > 2h30 et ≤ 3h | 6€ |
| | С | > 4h | > 3h | 8€ |

Le ou la salariée aura accès à une compensation de 50€ (Cas D) lorsqu'il ou elle devra, pour préserver la facturation et démarrer la mission le lundi matin chez le client, organiser son départ le dimanche ou un jour férié. Cette même compensation sera appliquée en cas de retour le samedi ou un jour férié et ne sera pas cumulable avec les autres compensations.

À noter que le syndicat Traid-Union est le seul signataire de l'accord portant sur « la compensation relative à la prise en compte du temps de déplacement professionnel lorsqu'il excède le temps normal de trajet ». Depuis que ce syndicat - réputé proche des intérêts de la direction - est majoritaire au niveau de l'UES, absolument tous les accords sont négociés au niveau de l'UES. Trop pratique pour la direction de n'avoir personne pour la contredire. Aussi la CGT Sopra Steria n'a nullement été inclue dans les négociations.

Mail: contact@cgtsoprasteria.info - Site: cgtsoprasteria.info - Téléphone: 06.17.25.17.97

SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL





Pour la paix et une solution négociée en Ukraine

(communiqué de presse du 24 février 2022)

Le président Vladimir Poutine a pris cette nuit la lourde responsabilité d'ordonner le bombardement de dizaines de sites militaires à travers toute l'Ukraine et aux troupes de l'armée de terre russe de franchir la frontière en plusieurs points du territoire ukrainien. Ces bombardements supposément ciblés ont déjà touché des guartiers d'habitation et ont causé des pertes civiles. La vie de millions d'Ukrainiens est bouleversée. Cette décision peut provoguer un embrasement dramatique de la région et conduit déjà les populations civiles de plusieurs grandes villes, en particulier de Kiev, à fuir vers l'ouest, abandonnant en catastrophe leurs logements. La CGT alerte sur les risques de généralisation du conflit et appelle l'ensemble des dirigeants des parties concernées à ne jouer en aucun cas la carte de l'escalade. Les armes doivent se taire immédiatement et laisser la place à une solution diplomatique plaçant au cœur l'aspiration des populations à vivre libre et en paix ! La CGT condamne, comme elle l'a toujours fait, les menées impérialistes des grandes puissances, l'irresponsabilité des dirigeants qui font le choix des armes plutôt que du dialogue, les cadres d'alliance militaire dont l'OTAN qui représentent une menace permanente pour la paix. A l'instar de nombreuses voix en France et dans le monde, la CGT exhorte tous les responsables politiques à arrêter de suivre la logique militaire et à faire prévaloir l'aspiration des peuples à la paix. Face à une guerre qui une fois encore se traduira par des morts, des destructions et des reculs sociaux, la CGT est aux cotés des travailleuses et travailleurs d'Ukraine, de leurs organisations syndicales. Elle est aussi aux côtés des travailleuses et travailleurs, des organisations syndicales, des pays qui seront rapidement impactés par cette guerre, notamment ceux de Russie et des pays limitrophes de l'Ukraine. Tous les peuples sans exception - qui sont confrontés à une crise globale (climatique, sanitaire, sociale...) frappant d'abord les plus pauvres, les plus fragiles – n'ont rien à gagner à une nouvelle guerre! Les priorités pour les peuples et l'avenir de l'humanité se nomment : paix, préservation de l'environnement, justice sociale, réalisation des droits humains, désarmement! Nous revendiquons :

- ${f 1}$ Un cessez-le-feu en Ukraine et la mise en œuvre des accords existants
- 2 L'arrêt des menaces et des livraisons d'armes à toutes les parties
- Que les Nations-Unies soient le cadre privilégié d'élaboration des solutions politiques et diplomatiques pour régler la question ukrainienne.

Avec les organisations du Collectif national des marches pour la paix, la CGT appelle aux initiatives de mobilisation pour la paix et une solution négociée en Ukraine.

Montreuil, le 24 février 2022

Lien fédéral pour la paix et une solution négociée

Pour en savoir plus, la CGT vous invite à contacter ses élus, et délégués syndicaux

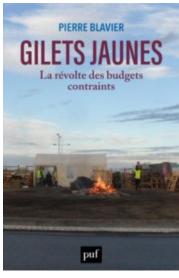
Mail: contact@cgtsoprasteria.info - Site: cgtsoprasteria.info - Téléphone: 06.17.25.17.97

SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL





conseils de lecture



Le mou hors de particul habitue sept ro « petits grande stable

VISION AVEUGLE

Gilets Jaune, la révolte des budgets contraints, de Pierre Blavier, éditions Presses Universitaires de France, 2021

Le mouvement hétérogène émergeant soudainement hors des grandes agglomérations en 2018 a sidéré, particulièrement les organisations progressistes habituelles. L'auteur démontre ici avec une analyse de sept ronds-points de la région Centre que, loin des « petits patrons poujadistes » qui ont été dépeints, la grande majorité était des personnes en situation stable mais avec la crainte du déclassement budgétaire et non pas « culturel ». Il explique les limites d'un mouvement marqué par les affinités entre individus, et se trompant parfois de cible en accusant l'État taxateur plutôt que le capital précarisant.

Vision aveugle, Peter Watts, édition brochée Le Bélial'

Pour les fans de science-fiction, et même de hard-science (un peu de « culture SF » est recommandée).

2082, l'humanité a été prise en photo par une espèce extraterrestre. Est alors envoyée aux confins du système solaire une équipe soignemeusement composée d'hommes et de femmes qui nous semblent autant éloigné·e·s de nous que nous pourrions l'être de Néanderthal. Et pourtant... Un roman qui pousse le raisonnmenent de la rencontre avec une autre espèce en contournant les clivages habituels « ami/ennemi » et joue avec les concepts psy. D'accès peu facile, cette œuvre n'en reste pas moins une découverte réjouissante, et un bon moment cyberpunk.

Pour en savoir plus, la CGT vous invite à contacter ses élus

Les élu.es CGT au CSE SSG:

SANVISENS Clément: 06 43 56 59 77
PHAM Quynh Chi: quynhnet@yahoo.f
LANDIER Eric: elandier@hotmail.com

Les élu.es au CSE I2S

DILSCHNEIDER Franck : 06 01 99 03 42

CUCEGLIO Valérie : valerie.cuceglio1234@gmail.com DAGAIL Dominique: dominique.dagail@9online.fr BENABDERRAHMAN Abdelaziz: 06 17 25 17 97

Représentant syndical:

DE FRANCO Michel: CSE I2S, 0608431060. **conseiller du salarié, défenseur syndical**

Délégués syndicaux CSE 12S

MARQUE Sébastien: 0685421938

BERNARD Pascal: pascal.bernard781@gmail.com

USTASE Vincent: <u>uvjk.ss.cgtideuxs@free.fr</u>

Mail: contact@cgtsoprasteria.info - Site: cgtsoprasteria.info - Téléphone: 06.17.25.17.97

SYNDICAT CGT SOPRA STERIA - 263, rue de Paris - Case 421 - 93100 MONTREUIL